## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2022/2057(INI)**<br><br>INI - Procédure d'initiative | Procédure terminée |
| La protection des journalistes dans le monde et la politique de l'Union européenne dans ce domaine<br><br>**Subject**<br><br>3.30.08 Presse, liberté et pluralisme des médias<br>6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général | |

## Acteurs principaux

### Parlement européen

| Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| AFET Affaires étrangères | WISELER-LIMA Isabel (EPP) | 14/07/2021 |
| | Rapporteur(e) fictif/fictive<br><br>SÁNCHEZ AMOR Nacho (S&D)<br><br>OETJEN Jan-Christoph (Renew)<br><br>SATOURI Mounir (Greens /EFA)<br><br>KARSKI Karol (ECR)<br><br>KOULOGLOU Stelios (The Left) | |

| Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
|---|---|---|
| CULT Culture et éducation | WALSH Maria (EPP) | 02/09/2022 |

### Commission européenne

| DG de la Commission | Commissaire |
|---|---|
| Service européen pour l'action extérieure | BORRELL FONTELLES Josep |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| | | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 07/07/2022 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 24/05/2023 | Vote en commission | | |
| 01/06/2023 | Dépôt du rapport de la commission | A9-0206/2023 | Résumé |
| 11/07/2023 | Décision du Parlement | T9-0267/2023 | Résumé |
| 11/07/2023 | Résultat du vote au parlement | | |

| Informations techniques | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2022/2057(INI) |
| **Type de procédure** | INI - Procédure d'initiative |
| **Sous-type de procédure** | Rapport d'initiative |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 55 |
| **Autre base juridique** | Règlement du Parlement EP 165 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | AFET/9/09153 |

Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Projet de rapport de la commission | | PE740.635 | 10/01/2023 | |
| Amendements déposés en commission | | PE742.328 | 02/02/2023 | |
| Avis de la commission | CULT | PE737.240 | 02/03/2023 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A9-0206/2023 | 01/06/2023 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T9-0267/2023 | 11/07/2023 | Résumé |

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

| Nom | Rôle | Commission | Date | Représentant(e)s d'intérêts |
|---|---|---|---|---|
| SATOURI Mounir | Rapporteur(e) fictif/fictive | AFET | 25/01/2023 | Reporters sans frontières |
| WISELER-LIMA Isabel | Rapporteur(e) | AFET | 21/12/2022 | Tageblatt |
| WISELER-LIMA Isabel | Rapporteur(e) | AFET | 20/12/2022 | reporter.lu |
| WISELER-LIMA Isabel | Rapporteur(e) | AFET | 09/11/2022 | Deutsche Welle |
| OETJEN Jan-Christoph | Rapporteur(e) fictif/fictive | AFET | 20/10/2022 | Journalists |

# La protection des journalistes dans le monde et la politique de l'Union européenne dans ce domaine

2022/2057(INI) - 11/07/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 583 voix pour, 7 contre et 48 abstentions, une résolution sur la protection des journalistes dans le monde et la politique de l'Union européenne dans ce domaine.

Depuis plusieurs années, on assiste à un recul de la liberté de la presse et à une multiplication des attaques physiques ainsi que des actes de harcèlement, notamment en ligne, et d'intimidation visant à faire taire et à diffamer les journalistes, en particulier les correspondants de guerre, les journalistes d'investigation qui s'emploient à dénoncer la corruption, les pratiques abusives des entreprises ou les actes répréhensibles d'acteurs politiques, et les journalistes qui rendent compte de la situation dans certains États totalitaires ou régimes dictatoriaux.

Selon les chiffres publiés par Reporters sans frontières (RSF), 1.668 journalistes ont été assassinés dans le monde dans l'exercice de leur profession entre 2003 et 2022. Selon le Comité pour la protection des journalistes, 67 journalistes auraient été tués dans le monde au cours de l'année 2022.

*Protéger les journalistes contre la violence et les intimidations*

Rappelant le rôle essentiel que peuvent jouer les journalistes pour ce qui est de promouvoir et de sauvegarder les valeurs démocratiques, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, le Parlement a insisté sur la nécessité de protéger les journalistes contre tout type de violence. Il a souligné l' importance de **protéger l'indépendance des journalistes**, de sauvegarder la liberté d'expression, de veiller à la diversité des médias et de préserver le droit fondamental de tout citoyen d'être informé.

Les députés ont condamné l'ensemble des infractions, dont les agressions physiques, enlèvements, tortures, intimidations et discours de haine, commises à l'encontre des journalistes et des professionnels des médias dans le monde entier, y compris au sein de l'Union. Ils ont également condamné toutes les détentions arbitraires de journalistes ainsi que toutes les détentions provisoires qui sont fondées sur des motifs politiques ou des lois abusives.

Le Parlement a rappelé la fonction essentielle que remplissent les journalistes, notamment **les journalistes politiques et les journalistes d'investigation**. Il a réaffirmé sa préoccupation quant à l'état de la liberté des médias dans le monde devant les exactions et attaques subies par les journalistes et les professionnels des médias dans de nombreux pays.

Exprimant leur inquiétude quant à l'absence de cadres politiques ou juridiques spécialement prévus pour protéger les journalistes contre la violence et les menaces à l'échelon mondial, les députés ont invité les pays du monde entier à **adopter des dispositions législatives et des mesures** en vue de mettre en place un environnement juridique permettant de prévenir et de poursuivre les actes de répression subis par les journalistes. et de veiller à ce que des enquêtes et un suivi appropriés soient effectués, notamment avec l'application de **sanctions** efficaces, proportionnées et dissuasives. Ils ont invité les autorités à faire tout leur possible pour veiller à ce que les responsables rendent des comptes et pour faire cesser l'impunité.

Le Parlement a déploré que les journalistes et les professionnels des médias travaillent généralement dans des **conditions d'emploi et de sécurité précaires**. Il a invité les autorités à concevoir des plans d'action nationaux, en collaboration étroite avec les organisations de journalistes, afin d' améliorer les conditions de travail des journalistes. Les journalistes qui se rendent dans des zones de conflit devraient être munis d'une assurance adéquate.

Rappelant l'obligation de **protéger la liberté d'expression**, y compris pour les satiristes et les dessinateurs de presse, les députés ont déploré les tentatives de plus en plus nombreuses des autorités religieuses et étatiques qui visent à restreindre la liberté d'expression et de critique en invoquant des lois religieuses ou des lois sur le blasphème. Ils ont également exprimé leur soutien au travail effectué par les **lanceurs d'alerte** et leurs éditeurs, qui dénoncent les abus dans le monde entier.

*Indépendance des médias, poursuites-bâillons*

Le Parlement a condamné avec la plus grande fermeté toutes les manœuvres entreprises pour **bâillonner les médias indépendants** et pour en entraver la liberté et le pluralisme, ainsi que pour restreindre l'accès du public à des informations fiables au moyen de coupures de l'internet, de la surveillance, du blocage ou du filtrage des contenus en ligne. Les députés ont condamné en particulier les tentatives faites pour contrôler les médias du service public et ont déploré l'adoption par certains pays tiers de lois sur les «agents étrangers». Ils ont recommandé que les gouvernements permettent au dialogue social et politique et à la critique de s'exercer librement. Ils ont également dénoncé l'utilisation croissante de matériel de surveillance et de logiciels espions pour contrôler, intercepter et censurer les travaux des journalistes.

Le Parlement a condamné le **recours aux poursuites-bâillons** et demandé que la proposition de directive présentée par la Commission pour lutter contre les poursuites-bâillons dirigées contre les journalistes dans l'Union couvre la dimension extérieure des poursuites-bâillons, afin de protéger les journalistes établis dans l'Union contre les poursuites abusives engagées par les autorités de pays qui n'en sont pas membres. Il a demandé que l' Union apporte une **assistance, juridique** et autre, aux journalistes visés par des poursuites-bâillons et qu'elle renforce son action dans le domaine de la protection des journalistes à l'étranger par l'intermédiaire des activités de ses délégations.

Les députés ont également formulé les recommandations suivantes :

- l'Union devrait encourager le recours à **l'éducation aux médias** pour faire mieux comprendre aux citoyens et aux sociétés le rôle sociétal joué par le journalisme et favoriser les programmes d'échanges pour les journalistes. Les députés ont réitéré leur appel en faveur de l'intégration de l'éducation aux médias dans les cadres formels et informels, y compris dans les programmes scolaires;

- des mesures devraient être mises en œuvre en vue de protéger les journalistes contre **la violence en ligne et la violence fondée sur le genre** qui s'expriment sur les médias sociaux et d'autres plateformes numériques. Les députés ont insisté sur le fait que les femmes journalistes sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de harcèlement en ligne que leurs collègues masculins;

- les délégations de l'Union devraient faire plus de **déclarations publiques**, que ce soit à titre préventif ou en réaction à de graves violations ou restrictions du droit à la liberté d'opinion et d'expression qui surviennent dans le monde, notamment en ce qui concerne les attaques visant les journalistes ou leur mise en détention dans des pays extérieurs à l'Union;

- le **représentant spécial de l'Union** pour les droits de l'homme devrait faire de la sécurité des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé l'une de ses principales priorités dans ses relations avec les autorités de pays tiers;

- le SEAE devrait : i) mettre en place un **plan de réaction d'urgence** que devront appliquer les délégations de l'Union, autour d'une panoplie de mesures de protection; ii) mettre au point une approche structurée pour soutenir les journalistes en butte à des menaces numériques;

- les délégations de l'Union, les missions diplomatiques des États membres de l'Union et les partenaires attachés aux mêmes valeurs devraient prendre des initiatives pour communiquer avec les journalistes et les médias indépendants dans les pays extérieurs à l'Union et les accompagner afin de faciliter l'exercice de leur métier et leurs conditions de travail.

Le Conseil est invité à infliger des sanctions ciblées au titre du régime mondial de sanctions de l'Union européenne en matière de droits de l'homme («loi Magnitsky de l'Union») aux personnes et aux entités ayant commis des violations des droits de l'homme à l'encontre des journalistes et des professionnels des médias.

Enfin, la Commission et les États membres sont invités à i) promouvoir dans tous leurs accords et partenariats avec des pays tiers des mesures durables visant à protéger, à financer et à soutenir le pluralisme des médias et le journalisme indépendant; ii) veiller à ce que les programmes de financement de l'Union soient connus des organisations de la société civile locales œuvrant pour la sécurité des journalistes et leur liberté d'expression et leur soient accessibles.

# La protection des journalistes dans le monde et la politique de l'Union européenne dans ce domaine

2022/2057(INI) - 01/06/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative d'Isabel WISELER-LIMA (PPE, LU) sur la protection des journalistes dans le monde et la politique de l'Union européenne dans ce domaine.

Depuis plusieurs années, on assiste à un recul de la liberté de la presse et à une multiplication des attaques physiques ainsi que des actes de harcèlement, notamment en ligne, et d'intimidation visant à faire taire et à diffamer les journalistes, en particulier les correspondants de guerre, les journalistes d'investigation qui s'emploient à dénoncer la corruption, les pratiques abusives des entreprises ou les actes répréhensibles d'acteurs politiques, et les journalistes qui rendent compte de la situation dans certains États totalitaires ou régimes dictatoriaux.

Selon les chiffres publiés par Reporters sans frontières (RSF), 1.668 journalistes ont été assassinés dans le monde dans l'exercice de leur profession entre 2003 et 2022. Selon le Comité pour la protection des journalistes, 67 journalistes auraient été tués dans le monde au cours de l'année 2022.

***Protéger les journalistes contre la violence et les intimidations***

Rappelant que la démocratie ne peut fonctionner en l'absence d'informations fiables et accessibles en ligne et hors ligne, les députés ont insisté sur la nécessité de protéger les journalistes contre tout type de violence et ont souligné l'importance de protéger l'indépendance des journalistes, de sauvegarder la liberté d'expression, de veiller à la diversité des médias et de préserver le droit fondamental de tout citoyen d'être informé.

Les députés ont condamné l'ensemble des infractions, dont les agressions physiques, enlèvements, tortures, intimidations et discours de haine, commises à l'encontre des journalistes et des professionnels des médias dans le monde entier, y compris au sein de l'Union. Ils ont également condamné toutes les détentions arbitraires de journalistes ainsi que toutes les détentions provisoires qui sont fondées sur des motifs politiques ou des lois abusives.

Exprimant leur inquiétude quant à l'absence de cadres politiques ou juridiques spécialement prévus pour protéger les journalistes contre la violence et les menaces à l'échelon mondial, les députés ont invité les pays du monde entier à adopter **des dispositions législatives et des mesures** dans l'objectif de mettre en place un environnement juridique permettant de prévenir et de poursuivre les actes de répression subis par les journalistes.

Le rapport a invité les autorités à concevoir des **plans d'action nationaux**, en collaboration étroite avec les organisations de journalistes, afin d'améliorer les conditions de travail des journalistes. Les journalistes qui se rendent dans des zones de conflit devraient être munis d'une assurance adéquate. Les médias devraient dispenser aux journalistes les formations nécessaires, notamment en matière de sécurité et de premiers secours.

Les députés ont demandé que des outils de suivi efficaces soient élaborés en collaboration avec les organisations de journalistes, et que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) continue de présenter régulièrement au Parlement **un rapport** sur la situation globale en matière de liberté des médias et de violations des droits des journalistes dans le monde.

***Indépendance des médias, poursuites-bâillons***

Le rapport a condamné avec la plus grande fermeté toutes les manœuvres entreprises pour bâillonner les médias indépendants et pour en entraver la liberté et le pluralisme, ainsi que pour restreindre l'accès du public à des informations fiables au moyen de coupures de l'internet, de la surveillance, du blocage ou du filtrage des contenus en ligne. Les députés ont condamné en particulier les tentatives faites pour contrôler les médias du service public et ont déploré l'adoption par certains pays tiers de lois sur les «agents étrangers». Ils ont recommandé que les gouvernements permettent au dialogue social et politique et à la critique de s'exercer librement. Ils ont également dénoncé l'utilisation croissante de matériel de surveillance et de logiciels espions pour contrôler, intercepter et censurer les travaux des journalistes.

Le rapport a condamné le recours aux poursuites-bâillons et demandé que la proposition de directive présentée par la Commission pour lutter contre les poursuites-bâillons dirigées contre les journalistes dans l'Union couvre la dimension extérieure des poursuites-bâillons, afin de protéger les journalistes établis dans l'Union contre les poursuites abusives engagées par les autorités de pays qui n'en sont pas membres.

Les députés ont également formulé les recommandations suivantes :

- l'Union pourrait renforcer son action dans le domaine de la protection des journalistes à l'étranger par l'intermédiaire des activités de ses délégations;

- l'Union devrait encourager le **recours à l'éducation aux médias** pour faire mieux comprendre aux citoyens et aux sociétés le rôle sociétal joué par le journalisme et favoriser les programmes d'échanges pour les journalistes. Les députés ont réitéré leur appel en faveur de l'intégration de l'éducation aux médias dans les cadres formels et informels, y compris dans les programmes scolaires;

- des mesures devraient être mises en œuvre en vue de **protéger les journalistes contre la violence en ligne et la violence fondée sur le genre** qui s' expriment sur les médias sociaux et d'autres plateformes numériques. Les députés ont insisté sur le fait que les femmes journalistes, tout particulièrement, sont en outre exposées au harcèlement et aux violences sexuelles;

- le représentant spécial de l'Union pour les droits de l'homme devrait faire de la sécurité des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé l'une de ses principales priorités dans ses relations avec les autorités de pays tiers;

- le SEAE devrait : i) mettre en place un **plan de réaction d'urgence** que devront appliquer les délégations de l'Union, autour d'une panoplie de mesures de protection; ii) mettre au point une approche structurée pour soutenir les journalistes en butte à des menaces numériques; iii) encourager les échanges de vues entre les forces de l'ordre et les journalistes afin de permettre à ces derniers de couvrir librement les mouvements de protestation ou les manifestations dans les pays accueillant une délégation de l'Union.

Le Conseil est invité à infliger des **sanctions ciblées** au titre du régime mondial de sanctions de l'Union européenne en matière de droits de l'homme («loi Magnitsky de l'Union») aux personnes et aux entités ayant commis des violations des droits de l'homme à l'encontre des journalistes et des professionnels des médias.

Enfin, la Commission et les États membres sont invités à i) promouvoir dans tous leurs accords et partenariats avec des pays tiers des mesures durables visant à protéger, à financer et à soutenir le pluralisme des médias et le journalisme indépendant; ii) veiller à ce que les programmes de financement de l'Union soient connus des organisations de la société civile locales œuvrant pour la sécurité des journalistes et leur liberté d'expression et leur soient accessibles.